# Année 18, vol. 106



# **EBOULEMEN**

# **MOT DU MAIRE**

# DÉCONFINEMENT

Ici aux Éboulements nous n'avons pas encore eu la température permettant beaucoup d'activités extérieures notamment sur nos patios et terrasses. Avec le froid et la fonte tardive de la neige, le confinement s'est avéré un peu moins difficile. Néanmoins, nous attendons tous avec impatience le déconfinement!

faudra apprendre une nouvelle façon de vivre au travail, dans les lieux publics ou à la maison selon des directives limitant certaines de nos activités habituelles, qu'elles soient personnelles, en groupes ou familiales.

Chez nous, le déconfinement se fera en deux étapes. Certains commerces et entreprises, les écoles primaires et les garderies seront en activité dès cette semaine ou la semaine du 11 mai. Jusque-là, notre sentiment de sécurité contre la propagation reste à mon avis à un niveau assez élevé, connaissant la densité de notre population. Néanmoins, si nous ne suivons pas correctement les directives de la Santé publique ce sentiment ne sera qu'illusoire, n'en doutez pas!

Par ailleurs, la deuxième étape du déconfinement pour Charlevoix est la levée des barrages routiers. Le 18 mai c'est le grand Charlevoix qui sera ouvert et la peur d'une augmentation de la contagion fait sa place. Si vous me demandez si j'ai peur, ma réponse est oui, parce je suis dans le groupe d'âge à risque, indépendam-

## Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Prévention / Tourisme	2
Inventaire des propriétés	3
Gestion des matières résiduelles	3
Informations diverses	4

samedi 2 mai:

« Si la peur nous a aidés à rester confinés, c'est elle qui doit nous aider à nous déconfiner. Parce qu'on n'aura pas le choix de sortir qui selon lui stimule davantage avec elle. La peur peut être une Cependant, il y a un « mais »! Il  $\mid$  ne les paralyse pas. Au contraire, pas encore à ce jour; elle les fait agir. Gardons-nous seulement juste assez de peur pour ne pas tout gâcher. »

> Il est probable que notre rythme ché, procure qualité et fraîcheur de vie sera ralenti. Néanmoins, tout en assurant la pérennité des j'espère que cette nouvelle façon petits producteurs; de vivre se fera dans le respect, quels que soient notre niveau générationnel et des personnes qui visiteront notre région dans les mois à venir. Nous ne pourrons agir innocemment sans penser aux conséquences d'une deuxième vague possible et les risques inhérents.

Notre région comme toutes les autres qui ont été fermées ne pourra vivre dans une bulle continuellement. Soyons vigilants, gardons deux mètres de distanciation avec les autres et lavonsnous les mains fréquemment.

#### **#OnSeSerreLesCoudes**

choisi de se serrer les coudes avant la pandémie. pendant la crise de la COVID-19.

solidarité économique en sensi-- pandémie. C'est à ce moment que ciaux. \_\_fut créé « Le Panier Bleu ».

ment de la levée ou non du bar- Le ministre de l'Économie et de rage. Voici ce que Stéphane La- l'innovation, Monsieur Pierre porte disait dans la Presse le Fitzgibbon, nous indiquait lors du lancement de cette plateforme que chaque dollar investi compte et contribue à appuyer nos produits locaux et notre expertise, ce notre économie locale.

- force, quand on sait la canaliser. Imaginer si cette crise avait cet Tous les héros qui travaillent effet bénéfique d'amener les Quédans les hôpitaux et les centres bécois à acheter des produits d'accueil la connaissent bien. Elle d'ici ou qu'ils ne connaissaient
  - Démontrer que tout ce qui est local, malgré le prix parfois un peu plus élevé qu'au supermar-

À mon avis, l'achat local n'est pas seulement une responsabilité des résidents, mais aussi des commerçants, des producteurs et transformateurs de produits agroalimentaires, des industries de chacune des régions, mais également des gouvernements.

Si cette situation nous donnait en prime que le gouvernement achète localement pour nourrir les enfants dans les écoles, les fonctionnaires dans leurs cafétérias de bureaux, les patients dans les hôpitaux régionaux et les aînés dans les résidences de longue durée d'ici.

Cette nouvelle expression qui est Sans vouloir être rabat-joie, je apparue fait référence à l'achat pense que ce n'est malheureuselocal. C'est un regroupement de ment pas dans cette direction dix-neuf (19) marques qui ont que le gouvernement se dirigeait

En effet, la loi 37, visant principa-Quel est l'objectif de ce mouve- lement à instituer le centre d'acment d'entraide? Faire preuve de quisition gouvernementale et Infrastructures technologiques bilisant la population québécoise Québec cherche à regrouper tous à la force du « Achetons lo- les approvisionnements gouvercal ».Le tout a débuté lorsque nementaux québécois au sein \_\_M. Legault, premier ministre, a d'une seule entité incluant les incité les Québécois à acheter approvisionnements du réseau localement en cette période de de la santé et des services so-

(Suite page suivante)

# **MOT DU MAIRE (SUITE)**

Ainsi plusieurs fournisseurs régionaux ne correspondent plus aux critères de sélection puisqu'il faudra être le plus bas soumissionnaire avec des quantités impossibles à respecter entre autres. Avec cette loi, le gouvernement mise sur les rabais de volume, sans aucune prise en compte des impacts sur les régions.

La Fédération québécoise des municipalités qui représente les régions a fortement dénoncé en commission parlementaire l'automne dernier les méfaits que pourrait apporter la loi 37. Pour la Fédération, prioriser les achats locaux, c'est prioriser la création d'emplois, le développement d'expertises et la réduction des frais de transport et de l'emprise écologique.

Si cette pandémie nous valait un revirement gouvernemental sur ses intentions d'achat! Dans les faits, le gouvernement a annoncé le 1<sup>er</sup> mai dernier qu'il suspendait l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi 37 prévue le 1<sup>er</sup> juin 2020.

#### **MESURES SANITAIRES**

La municipalité a l'obligation de mettre en place des mesures sanitaires. Cellesci ont été implantées tant au niveau administratif qu'a celui des travaux publics, notamment en préconisant le télétravail et la distanciation physique de deux mètres pour les employés et les moyens de protection adaptés aux différentes situations.

Les employés des travaux publics sont déjà à pied d'œuvre afin de nettoyer les ponceaux, les abords des routes et intersections.

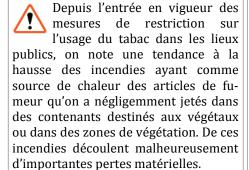
La responsabilité municipale sera tout aussi importante pendant le déconfinement. Elle devra entre autres s'assurer du respect de la sécurité sanitaire dans les espaces publics municipaux. Il est à prévoir que des moyens de protection seront imposés par la Santé publique.

Merci d'en faire bon usage, il y va de notre santé à tous!

Pierre Tremblay, maire

# PRÉVENTION INCENDIE

# LES FEUX DANS LES TERREAUX ET LES VÉGÉTAUX



En effet, les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur. Ainsi, lorsqu'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.

Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de 3 heures et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps

## **JARDINEZ DE FACON PRÉVENTIVE**

Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin

Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.

Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.

#### TRAVAUX EXTÉRIEURS

Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.

Avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, il est obligatoire de demander un permis en composant le 418 635-1215.

# RÉSIDENCES DE TOURISME

Le gouvernement du Québec rappelle que le nouveau Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r. 1) est entré en vigueur le 1er mai 2020. Ce règlement instaure une nouvelle catégorie d'établissements d'hébergement touristique, appelée « établissements de résidence principale ». Ainsi, il sera obligatoire pour les personnes physiques (propriétaires ou locataires) qui souhaitent offrir en location leur résidence principale de détenir une attestation de classification sous la forme d'un avis écrit et d'un numéro d'établissement. Ce dernier devra également être indiqué dans toute annonce ou publicité en lien avec la location de l'établissement, et ce. pour toutes les catégories d'établissements d'hébergement touristique.

IMPORTANT: Pour toutes les catégories d'établissement d'hébergement, une personne détenant une attestation de classification qui omet d'inscrire le numéro d'établissement dans une annonce est passible d'une amende de 1 000 \$ à 10 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 2 000 \$ à 20 000 \$ dans les autres cas. Une personne qui offre de l'hébergement touristique sans détenir une attestation de classification est passible d'une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 5 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas.

## POPOTE ROULANTE

Le Centre communautaire Pro-Santé de Baie Saint-Paul offre le service de popote roulante aux Éboulements. Étant donné le peu de clientèle actuellement, la livraison se fait une fois par semaine pour deux repas seulement.

Si vous êtes intéressé par ce service, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 418 489-2988 pour donner vos coordonnées. Dans l'éventualité où quelques personnes se manifestaient, il serait alors possible d'obtenir le service plus d'une fois semaine avec des repas différents à bas prix.

C'est une chance à saisir pour toute personne seule, qui a des problèmes de santé ou qui n'aime pas cuisiner!

# INVENTAIRE DES PROPRIÉTÉS

# AVIS MRC DE CHARLEVOIX

Modifications apportées par le Service d'évaluation de la MRC de Charlevoix dans le contexte particulier de la CO-VID-19, notamment pour assurer le maintien d'inventaire et le suivi des permis délivrés par les municipalités.

Depuis le 27 avril 2020, certains changements ont été apportés pour le maintien de l'inventaire, mandat essentiel du Service d'évaluation de la MRC de Charlevoix pour assurer le suivi des permis délivrés par les municipalités.

Ces changements concernent les propriétés résidentielles de 1 logement et ils sont approuvés, proposés et coordonnés par nos évaluateurs agréés, du Service FOM-Évaluation.

Les façons de faire des inspections doivent changer et s'adapter au contexte de travail à distance alors que l'objectif de poursuivre la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière demeure, malgré les règles de distanciation physique à respecter.

## Étapes préconisées pour la tenue à Agrées du Québec, nous les invitons à jour des rôles d'évaluation :

- 1. Une lettre personnalisée sera transmise aux propriétaires pour les informer que le 3. Pour ceux qui sont dans l'impossibilité service d'évaluation de la MRC de Charlevoix doit procéder à la mise à jour du dossier d'évaluation foncière de leur propriété, conformément aux dispositions de l'ar- chie, annexée à la lettre, en incluant seuleticle 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale. Les propriétaires seront informés que compte tenu du contexte actuel attribuable à la COVID-19, nous avons, dans un souci de prévention, établi de nouvelles procédures pour les employés en contact avec les citovens, dont ceux du Service de l'évaluation. À cet effet, nous sollicitons donc la collaboration des propriétaires pour mettre à jour les renseignements apparaissant au dossier de leur propriété.
- 2. Nous invitons donc les propriétaires à remplir un formulaire dans les 30 jours suivant la date de réception et à nous le retourner par courriel. Pour que leur dossier soit complet et qu'il ne nécessite aucune visite de nos inspecteurs avant une période de 9 ans, conformément aux directives de l'Ordre des Évaluateurs collaboration.

nous acheminer également des photographies.

de nous faire parvenir l'ensemble des documents par voie électronique, nous les invitons à utiliser l'enveloppe préaffranment le formulaire, un inspecteur prendra contact avec eux pour compléter leur dossier ou pour planifier une visite de leur propriété quand la situation le permettra.

Évidemment, s'ils ont besoin d'aide pour remplir le formulaire ou pour tout questionnement concernant cet envoi, les propriétaires ainsi rejoints peuvent communiquer avec des membres de l'équipe du Service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix selon notre horaire habituel.

La participation et la collaboration des propriétaires permettra à la MRC de Charlevoix d'améliorer l'efficacité de son programme de mise à jour de l'inventaire et par le fait même, de respecter les consignes du gouvernement du Québec.

Merci de votre compréhension et de votre

# GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS RÉSERVEZ DU 4 AU 27 MAI 2020



Il est temps de réserver votre collecte des encombrants qui aura lieu du 1erau 8 juin 2020. La date sera précisée lors

de votre appel de réservation.

Un maximum de six j(6) articles par résidence est autorisé et ne doivent pas peser plus de 125 kg chacun

Seuls les encombrants seront collectés. Les déchets domestiques, les matériaux de construction les fenêtres, les miroirs ainsi que les pneus sont interdits. Merci de votre collaboration!



Contactez Isabelle Tremblav au 418 435-2639 poste 6011



itremblay@mrccharlevoix.ca

#### **RÉSIDUS VERTS**



La cueillette des feuilles mortes aura lieu dans la semaine du 18 mai. Déposez vos sacs en bordure de la voie pu-

blique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

#### ÉCOCENTRES

Les deux Écocentres de la MRC vont ouvrir dans la semaine du 4 mai selon leur horaire régulier.

- Écocentre de Saint-Urbain : lundi au samedi de 9 h à 16 h 45
- Écocentre de l'Île-aux-Coudres : mercredi et samedi de 9 h à 16 h 45

#### **ÉCOBOUTIQUE**

Veuillez noter que malgré l'ouverture des écocentres, l'Écoboutique de Saint-Urbain demeure fermée en raison de la COVID-19.

Merci de votre compréhension!

# **ATTENTION AUX LINGETTES** DÉSINFECTANTES

Très utilisées en temps de pandémie, les lingettes, comme tout ce qui est jeté aux toilettes d'une résidence branchée au réseau d'égout se retrouvent nécessairement dans celui-ci. Elles peuvent obstruer les tuyaux, bloquer les pompes des stations de pompage et brûler le moteur de celles-ci. Cette mauvaise habitude peut engendrer des problèmes très coûteux et des conséquences fâcheuses, comme par exemple:

Le remplacement d'une pompe dû à l'usure prématurée; le blocage des tuyaux pouvant mener à un refoulement d'égoût dans les résidences; l'augmentation des coûts d'entretien des stations de pom-

Contrairement au papier de toilette, les lingettes désinfectantes ou démaquillantes ainsi que les tampons et les serviettes hygiéniques ne se désagrègent pas dans les conduits et n'ont pas leur place dans la toilette et le réseau d'égout. Ils sont destinés à la poubelle. Nous comptons sur vous. Merci!

ANNÉE 18. VOL. 106 Page 3

# INFORMATIONS

# **CAMP DE IOUR**

Oui, le plan de déconfinement prévoit l'ouverture des camps de jour à la fin juin ou début juillet. Cependant, certaines conditions sont subjacentes. D'abord il faut que le retour à l'école au primaire se passe bien. Ensuite, les camps devront respecter les règles de la Santé publique selon le guide qui sera publié.

J'ajouterais une troisième préoccupation d'ordre financier. En effet, quelles seront les charges supplémentaires que les parents et la municipalité devront supporter afin de se conformer aux règles de distanciation entre autres. J'aurais aimé que la ministre des Affaires municipales associe à cette annonce des sommes pour compenser ces charges afférentes. J'ose espérer qu'un programme d'aide soit annoncé rapidement.

Tout comme le retour à l'école, les parents seront dans l'incertitude quant à leur décision d'y envoyer ou non leurs enfants. Cependant, j'incite les parents à inscrire leurs enfants pour le camp de jour sur le site du Camp le Manoir qui en est responsable pour la municipalité.

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS 2335, route du Fleuve Les Éboulements (Québec) GOA 2M0

Téléphone: 418 489-2988

Messagerie: municipalite@leseboulements.com

#### **MEMBRES DU CONSEIL**

MAIRE: Pierre Tremblay

**Svlvie Bolduc** Conseillères:

Diane Tremblay

Conseillers: **Iimmy Perron** 

**Emmanuel Deschênes Mario Desmeules Johnny Gauthier** 







**RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!** www.leseboulements.com et Notre page Facebook: municipalité des Éboulements

L'inscription se fait sans en effectuer le paiement pour l'instant.

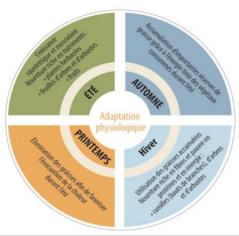
Le remboursement journalier municipal demeurera pour les enfants Éboulois qui fréquentent le camp de jour. La municipalité verra à ajuster le niveau de l'aide afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'y participer malgré la crise et ses effets économigues indus pour les familles.

Ca va bien aller! Nous verrons certainement de réels arcs-en-ciel cet été.

# **NOURRISSAGE DES CHEVREUILS** INTERDICTION **DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Afin de mieux les observer, ou tout simplement parce qu'elles pensent les aider, certaines personnes, bien que motivées par de bonnes intentions, s'adonnent au nourrissage hivernal des cerfs à des fins de loisir. Le nourrissage hivernal a de nombreuses conséquences négatives sur le cerf et les humains qui le côtoient. Il faut savoir que les cerfs sont capables de vivre sous notre climat grâce à des adaptations physiologique et comportementale. Sur le plan physiologique, le système digestif des cerfs a la capacité de se transformer pour bien assimiler la nourriture disponible selon les sai-

Le nourrissage peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs : déséquilibre énergétique lorsque le cerf dépense plus d'énergie à digérer sa nourriture que ce qu'il en retire, diarrhées, ballonnements inflammation du rumen (panse) qui peut provoquer une mort rapide. Une alimentation riche en énergie mais pauvre en fibres favorise cette dernière condition. C'est pourquoi des cerfs en santé sont parfois trouvés morts en hiver, l'estomac plein d'aliments inadéquats. Outre les problèmes de santé et la mortalité associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer de nombreuses autres conséquences négatives : des dommages causés à la propriété privé; l'attirance des prédateurs vers les milieux habités (ex. : coyotes); l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route; la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage; l'augmentation locale potentielle de la tique à pattes noires associée à la transmission de la maladie de Lyme chez l'humain.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL: LUNDI, 1er juin

LUNDI, 6 juillet LUNDI, 3 août

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 00 du lundi au vendredi. Veuillez prendre note qu'à compter du 1er juin les heures seront les suivantes: 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h 15 le vendredi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE : SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : CHARGÉ DE PROIET ET URBANISME : SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET

CHEF POMPIER:

CHEF D'ÉQUIPE: **INSPECTEUR EN BÂTIMENT:**  GRÉGOIRE BOUCHARD PATRICK BOUCHARD **JUSTIN GINGRAS** 

LINDA GAUTHIER

DANIÈLE TREMBLAY

MATHIEU BILODEAU

VALÉRIE TREMBLAY

L'inspecteur est présent le mardi et mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 SERVICE D'URGENCE : 9-1-1

418 635-1215 SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE):

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 8 iuillet. Pour informations, veuillez communiquer avec Danièle Tremblay, responsable, à dtremblay@leseboulements.com